

Ainsi, la République Démocratique du Congo se propose d'utiliser une partie du montant alloué au PESS pour le paiement des services de Maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réhabilitation/reconstruction des centres de santé (CS) et des hôpitaux généraux de référence (HGR) ciblés dans la Province Orientale.

Pour le compte du Ministère de la Santé Publique, le Bureau Central de Coordination (BCECO) est le Maître d'Ouvrage Délégué de ce projet.

## II. Objectif de l'intervention du consultant

Les Consultants auront l'obligation de gérer les travaux de reconstruction des infrastructures dans des sites identifiés et acceptés par le Ministère de la Santé Publique dans le strict respect des règles de l'art de bâtir.

## III. Profil du Consultant

Les consultants doivent remplir le profil suivant :

- " Avoir le statut notarié ;
- " Avoir une personnalité juridique ;
- " Avoir un agrément ministériel spécifique pour opérer ;

Les candidatures doivent être rédigées en langue française et doivent être déposées à l'adresse ci-dessous ou transmises par courrier électronique à l'adresse : [bcecooffre@bceco.cd](mailto:bcecooffre@bceco.cd); ou [dpmoffre@bceco.cd](mailto:dpmoffre@bceco.cd) au plus tard :

le mercredi 11 février 2015 : pour les manifestations d'intérêt transmises par courrier électronique ;

le jeudi 12 février 2015 à 15h00' (heure locale, TU+1) : pour les manifestations d'intérêt déposées en dur à l'adresse physique du BCECO.

Les réponses à cet avis doivent être adressées au Directeur Général du BCECO.

**BUREAU CENTRAL DE COORDINATION, BCECO**  
Complexe UTEXAFRICA, 372, Avenue Mondjiba  
Kinshasa/Ngaliema, République Démocratique du Congo  
Tél. : (+243) 81 5136 729

**MATONDO MBUNGU**  
Directeur Général a. i.

# Adoption des enfants : une ONG de droits de l'homme accuse CAI

« Dans la nuit du 29 décembre 2014, trois hommes envoyés par les autorités italiennes de l'autorité centrale en charge des adoptions internationales (CAI) ont procédé au déplacement, à 22 heures, du centre d'hébergement «Maison familiale Ange Gabrielle», dans la Commune de Mont-Ngafula à Kinshasa, des enfants adoptés par des couples italiens », a confié un activiste de droits de l'homme au cours d'un entretien hier mercredi 11 février. D'autres sources indiquent que les motifs de cette opération d'enlèvement

nocturne » ne sont pas bien élucidés. Selon les habitants du quartier. Les cris de leurs d'enfants étaient entendus aux environs de 22 heures. Des enfants visiblement traumatisés ne voulaient pas cheminer avec leurs accompagnateurs.

Au ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, on projette d'effectuer une descente au quartier Maman Mobutu, commune de Mont-Ngafula, pour s'enquérir de la situation. Toutefois, si les faits allégués s'avèrent vrais, des responsabilités devront être établies à tous les niveaux » a confié un expert du ministère du

Genre.

C'est pourquoi, il est impérieux qu'on arrive à une clarification de cet épisode d'enlèvement des enfants très loin de la tutelle de droits des enfants. Les responsables de cet événement doivent être identifiés. Qu'est-ce que les autorités l'Italiennes doivent faire par rapport aux responsables de cet acte ? Car, c'est inacceptable que les enfants et la souveraineté de la RDC soient traités, comme cela s'est passé.

En RDC, les adoptions internationales sont suspendues depuis septembre 2013. Ces dispositions ont été prises à cause de certaines irrégularités

constatées en cette matière. En septembre 2014, la Direction générale de migrations (DGM) a maintenu l'interdiction de l'adoption internationale des enfants en RDC. Alors que la durée de l'interdiction de l'adoption internationale des enfants congolais était près de s'achever, la DGM avait annoncé le maintien de cette décision prise en octobre 2013 pour une année.

Dans un communiqué publié jeudi 25 septembre 2014 à Kinshasa, la DGM avait indiqué que cette décision était maintenue « jusqu'à nouvel ordre ». En octobre 2013, le directeur général de migrations, François Beya, avait expliqué

avoir décidé de la suspension de l'adoption internationale des enfants congolais à la suite des informations sur de secondes adoptions, voire de traite d'enfants adoptés en RDC.

A l'époque, les chiffres fournis par la DGM indiquaient que 1. 106 enfants congolais adoptés avaient quitté le pays pour rejoindre des parents adoptifs dans 15 pays étrangers entre 2009 et 2013. Ce qui fait une moyenne d'environ deux cents enfants qui quittaient le pays chaque année au cours de cette période. En Belgique, signalait-on à la DGM, le maximum était de vingt enfants adoptés chaque année.

**Rachidi MABANDU**

**FORUM DES AS N°4812 DU JEUDI 12 FEVRIER 2015**